

REQUALIFICATION D'UN ANCIEN HÔPITAL EN UN CENTRE D'ACCUEIL POUR PERSONNES EN DIFFICULTE

*Quel type de structure mettre en place pour proposer aux sans-abris un
hébergement adapté?*



Saintes - Charente-Maritime - 17

REQUALIFICATION D'UN ANCIEN HÔPITAL EN UN CENTRE D'ACCUEIL POUR PERSONNES EN DIFFICULTE

*Quel type de structure mettre en place pour proposer aux sans-
abris un hébergement adapté ?*

Source de l'image : Gabriela Iriart

Saintes - Charente-Maritime - 17

AVERTISSEMENT

Le PIND est un premier test qui permet à l'élève ingénieur de s'évaluer (et d'être évalué par les enseignants), de prendre conscience des connaissances acquises mais également de la marge de progression et des éléments qui lui restent à acquérir.

Le PIND est un espace de liberté (le seul dans la formation) qui mesure la motivation de l'élève ingénieur pour l'aménagement.

Le PIND est un exercice qui doit permettre de problématiser un sujet en s'appuyant sur des recherches bibliographiques, d'élaborer un diagnostic orienté et d'émettre des propositions.

REMERCIEMENTS

Je souhaite remercier vivement les personnes suivantes pour l'aide apportée à l'élaboration de mon projet:

- Monsieur Cyril Blondel, mon tuteur, enseignant au Département Aménagement de l'Ecole Polytechnique Universitaire de Tours
- Madame Bernadette Giraudet, chef de service à l'association Tremplin 17
- Madame Corinne Bourgoïn, employée à la Maison de la Solidarité
- Madame Marion Dietschy, travailleuse sociale à la halte de jour
- Madame Céline Pigot, référente sociale à l'accueil de jour et à la halte de nuit depuis 5 ans
- Michel, employé social à l'accueil de jour et ex-veilleur de nuit à la halte de nuit
- Nicolas, travailleur social à l'accueil de jour
- Arnaud et Mathieu, usagers de l'accueil de jour
- Madame Stéphanie Deville, conseillère ESF à Saint-Etienne

SOMMAIRE

AVERTISSEMENT.....	2
REMERCIEMENTS.....	3
SOMMAIRE.....	4
INTRODUCTION.....	5
I. DIAGNOSTIC.....	7
A. Présentation de la commune.....	7
B. Hébergement d'urgence et hébergement de réinsertion.....	11
1. L'hébergement d'urgence.....	11
2. L'hébergement de réinsertion.....	12
C. Les structures à Saintes.....	13
1. Les structures d'urgence.....	13
a) L'accueil de jour.....	13
b) La halte de nuit.....	15
c) Les hôtels.....	15
2. Les structures de réinsertion.....	16
a) Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale.....	16
b) La Maison de la Solidarité.....	16
D. Le fonctionnement de ces infrastructures.....	17
1. Qui sont les SDF à Saintes ?.....	17
2. Comment sont-ils accueillis ?.....	19
a) L'accueil de jour.....	19
b) La halte de nuit.....	21
c) Le CHRS.....	23
d) La Maison de la Solidarité.....	24
II. BILAN.....	25
A. Bilan de la situation à Saintes et comparaison avec d'autres villes.....	25
1. Forces et faiblesses de l'accueil des sans-abris à Saintes.....	25
2. L'accueil dans les principales villes de Charente-Maritime.....	27
3. Les SDF en France.....	28
4. L'exemple de Charleroi (Belgique).....	29

B. Enjeux.....	29
III. PROPOSITIONS.....	31
A. Le site Saint-Louis : opportunités et contraintes	31
1. Le potentiel du site	31
2. Les contraintes du terrain	33
B. Propositions d'aménagement.....	35
1. L'entrée du terrain	35
2. Le bâtiment principal	37
3. Les annexes.....	41
a) Le chenil	41
b) La salle de sport.....	41
4. Le jardin	42
5. Agencement final de la parcelle	42
CONCLUSION.....	44
BIBLIOGRAPHIE.....	45
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	49
INDEX DES SIGLES.....	50
TABLE DES MATIERES.....	51

INTRODUCTION

La ville de Saintes fait face depuis de nombreuses années à un problème récurrent: celui des sans-abris. Malgré les politiques d'aide mises en place par la commune, le département et différents acteurs sociaux, on constate que leur présence dans le centre-ville ou encore autour de la gare ne faiblit pas. En effet, bien qu'une telle population soit difficile à chiffrer, on estime qu'il y a en France 52 SDF pour 100 000 habitants ; Saintes compte au bas mot 30 sans-abris, ce qui donne un ratio de 103 SDF pour 100 000 habitants, soit le double.

Le projet, qui est de créer un centre adapté aux besoins des sans-abris sur le site Saint-Louis, se base en premier lieu sur un diagnostic. Après une brève présentation de la commune, celui-ci va expliquer les différences entre les structures d'accueil en fonction de leur finalité (urgence ou réinsertion ?). Le diagnostic va également permettre de comprendre comment ce système est appréhendé dans la commune de Saintes : comment fonctionnent ces structures et quel public concernent-elles ?

Le rapport se poursuit par un bilan, qui récapitule forces et faiblesses de l'accueil des sans-abris à Saintes. On comparera la situation dans cette commune à celle d'autres villes. Cette étape conduit à l'établissement des besoins.

Ceux-ci sont à l'origine de la dernière partie qui concerne les propositions d'aménagement. Elles seront détaillées après un descriptif du site choisi pour la création du centre.

I. DIAGNOSTIC

A. Présentation de la commune

La commune de Saintes est une sous-préfecture du département de la Charente-Maritime. Elle compte plus de 28 000 habitants selon le recensement de 2009, se classant ainsi en deuxième position (derrière La Rochelle) sur le plan de la taille de la population du département. Le solde démographique de ces dernières années est à la hausse : +0,4% entre 1999 et 2008 selon l'INSEE, sachant que le solde naturel est négatif (-0,2%). Cela prouve que la commune attire des populations nouvelles. Par ailleurs, certaines caractéristiques laissent à penser que son développement tendra à se prolonger au cours des années futures.

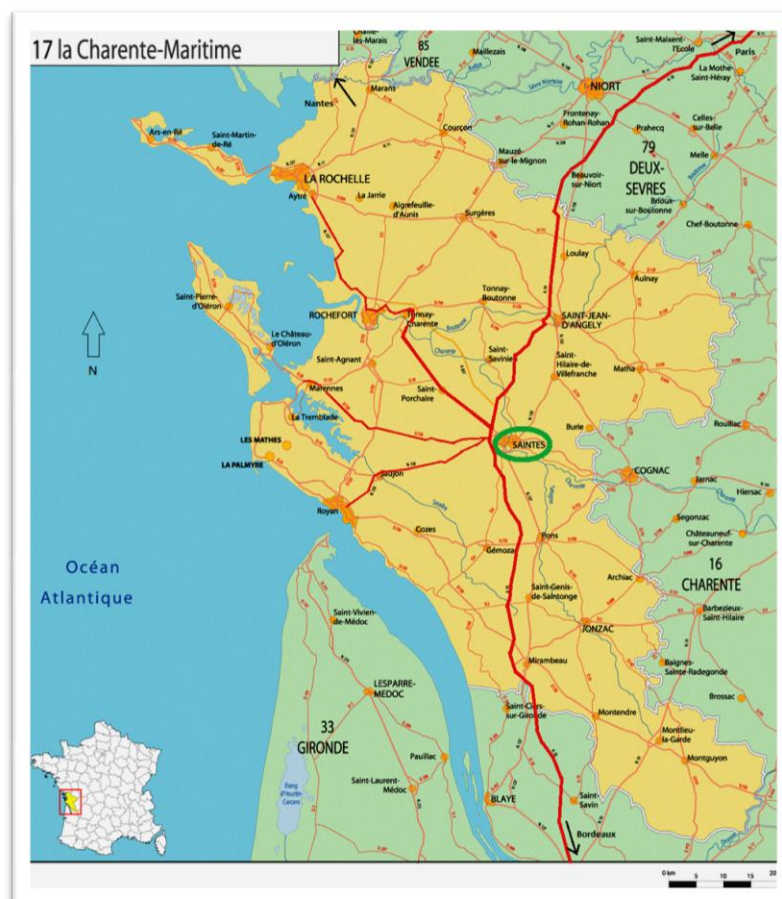
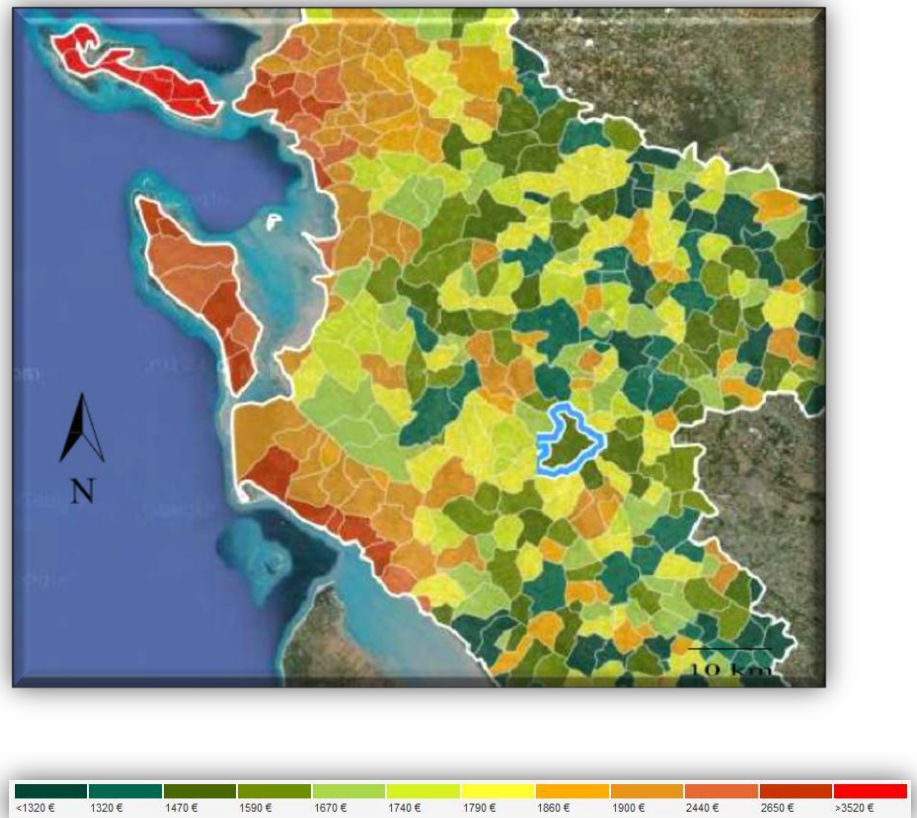


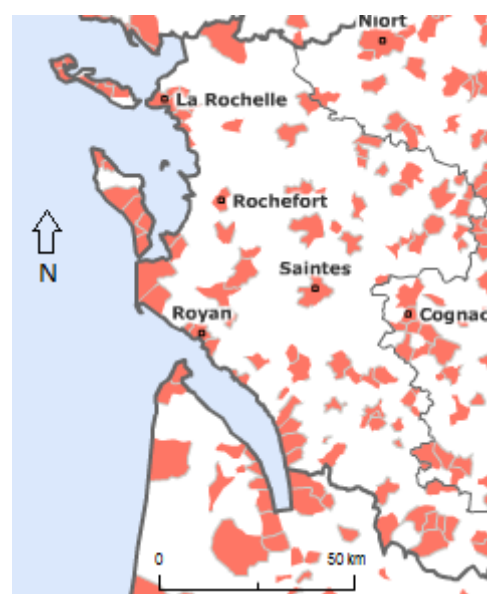
Figure 1: Saintes, une porte sur le littoral

Source: chtilili.centerblog.net, Modifications: Gabriela Iriart

Les atouts de Saintes reposent sur sa situation géographique idéale (à une cinquantaine de kilomètres des côtes), son desservissement adapté (les autoroutes A 10 et A 837, la N 150, une gare avec des trains directs pour Bordeaux, La Rochelle et Nantes) et son prix du foncier relativement abordable. De plus, son statut de pôle urbain est assorti d'un indicateur de localisation des emplois plutôt élevé. La part du secteur tertiaire est particulièrement écrasante ; les secteurs d'activités tels que commerces, transports, services divers, administrations, enseignement, santé et action sociale concernent environ 85% des emplois de la commune.



*Figure 2 : Le prix du foncier à Saintes dans son contexte départemental
Source : meilleursagents.com, Modifications : Gabriela Iriart*



*Figure 3 : Aires territoriales à forte
concentration d'emplois (indicateur supérieur à 74,6%) en 2008
Source : www.insee.fr*

Malgré tout, le chômage reste important (14,6 % en 2008 contre autour de 8% en France à la même époque), et atteint même les 26% chez les 15-24 ans (contre 18% en France). En outre, on observe des évolutions dans la structure de la population : en 2008, on compte plus de ménages d'une seule personne qu'en 1999 ; la tendance est la même concernant la part de familles monoparentales (20% en 2009 contre 18% dix ans plus tôt). Or, bien que ce ne soit pas le cas pour toutes les personnes en question, ces catégories de population sont considérées comme plus susceptibles de rencontrer des difficultés que celles relevant de la structure « traditionnelle » de la famille. Cela se retrouve lorsqu'on étudie quels sont les bénéficiaires des aides facultatives (alimentaires, financières, scolaires, etc) accordées par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) : 79% d'entre eux sont des personnes isolées ou des familles monoparentales.

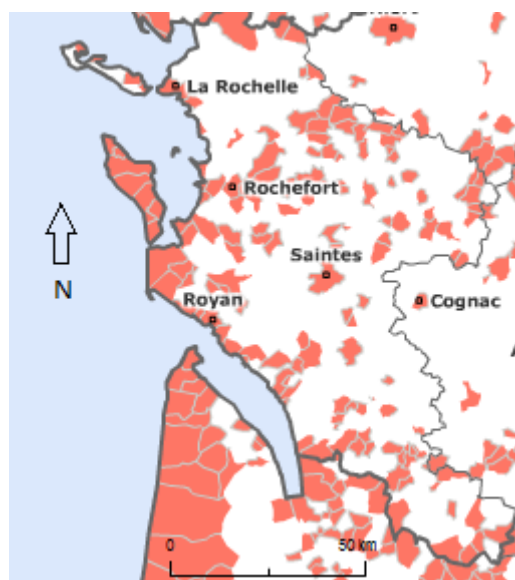


Figure 4 : Aires territoriales au taux de chômage supérieur à 11,8% en 2008
Source : www.insee.fr

B. Hébergement d'urgence et hébergement de réinsertion

1. L'hébergement d'urgence

L'hébergement d'urgence correspond à un accueil sans conditions, c'est-à-dire sans sélectivité des personnes reçues ni régularité de séjour obligatoire, et est valable pour une courte durée. Géré par des associations spécialisées, il est destiné à fournir une solution immédiate à des personnes sans-abri ou confrontées à une perte brutale de logement. En outre, ces lieux offrent des services qui répondent aux besoins de premières nécessités (lit, repas, douche).

Une autre de leur mission est d'adresser les personnes reçues à un organisme adéquat après une évaluation de leur situation spécifique; en effet, l'article 4 de la loi du 5 mars 2007 qui instaure le Droit Au Logement Opposable, introduit un principe de continuité dans la prise en charge. Cela se traduit par une obligation de loger une personne qui le désire autant de temps qu'elle le souhaite jusqu'à ce qu'elle retrouve une situation stable. C'est pour cela que les acteurs de l'hébergement d'urgence renforcent actuellement leur coopération avec d'autres structures d'hébergement du département, les services d'urgence psychiatrique, etc.

Il existe différents modes d'hébergement d'urgence : les CHU (Centres d'Hébergement d'Urgence), les chambres d'hôtels, les logements loués de manière temporaire et même, pendant l'hiver, les bâtiments réquisitionnés exceptionnellement par l'Etat (gymnases, etc).

Certains accueils proposent diverses activités ainsi qu'un accompagnement par des travailleurs du monde médico-social. Parfois, il est demandé une participation financière symbolique, notamment lorsque l'établissement propose des services supplémentaires (laverie, etc). Il existe

des centres d'accueil dédié à un public spécifique (mineurs, demandeurs d'asile, réfugiés, etc).

Il est possible d'accéder à ce type d'hébergement en téléphonant au 115, numéro national départementalisé qui conduit à une permanence téléphonique. Ce numéro est gratuit et fonctionne 24h/24, 7 jours sur 7. Ses gestionnaires, les employés du SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) dirigent l'appelant vers un accueil grâce à leur connaissance actualisée des places disponibles. L'autre solution est de se présenter directement à la structure, au risque de se voir éconduire si toutes les places sont occupées.

2. L'hébergement de réinsertion

L'hébergement d'insertion est quant à lui caractérisé par un accueil dans la durée (de quelques mois à quelques années) et une sélectivité du public accueilli (dossier et/ou entretien). Il se développe autour d'un projet d'insertion.

Le public concerné est constitué de personnes nécessitant un accompagnement social leur permettant d'envisager une solution de logement plus durable. Elles sont logées de manière autonome, souvent dans un appartement privé, dans des habitats de type collectif. Souvent, les associations spécialisées qui gèrent l'hébergement d'urgence s'occupent également de l'hébergement d'insertion.

Les principales structures de réinsertion sont les CHRS (Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale), les foyers de jeunes travailleurs, les foyers de travailleurs migrants, les centres d'accueil de demandeurs d'asile. Néanmoins, on constate l'émergence d'établissements alternatifs (maisons-relais, centres de stabilisation, résidences sociales etc).

Créés en 1974, les CHRS ont pour mission d'assurer l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement et l'insertion sociale des personnes à la

rue ; le but final est qu'elles recouvrent une autonomie personnelle et sociale. Il peut s'agir aussi bien de gens isolés que de familles. Bien souvent, ces centres constituent une chance pour les victimes de violence ou les prisonniers libérés au terme de leur peine. La durée d'hébergement est de 6 mois renouvelables. Des ateliers et animations sont mis en place autour de thèmes (emploi, logement, etc) pour sensibiliser les personnes hébergées. Par ailleurs, cela leur permet également de travailler en groupe et avec des intervenants extérieurs. Le travail des agents sociaux s'en retrouve ainsi complété.

Les centres de stabilisation visent un public plus désocialisé, en rupture avec les organismes classiques après les avoir longuement fréquentés. Il n'y existe aucune limite de séjour, ils sont ouverts 24h/24. Les maisons-relais, pour leur part, constituent un type de résidence sociale promouvant un mélange de logements privés et de vie collective. Elles sont régies par un ou plusieurs hôtes qui animent et régulent la vie quotidienne.

C. Les structures à Saintes

1. Les structures d'urgence

a) L'accueil de jour

Le bâtiment, ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 ainsi que 3 après-midi par semaine (lundi, mercredi et vendredi) est relativement excentré par rapport au cœur de ville. Il comprend une salle principale où sont disposés un coin bar avec des tables et des sièges ; on y trouve également un four à micro-ondes pour faire réchauffer des repas. Une salle plus petite est destinée à garantir la confidentialité des entretiens qui s'y déroulent. Un couloir mène aux douches et aux toilettes, au nombre de deux chacun ; on peut se procurer sur place le nécessaire de toilette de base (gel douche,

shampooing, dentifrice, rasoir, linge de douche, etc). Est également à disposition un coin laverie (machine à laver, sèche-linge, table et fer à repasser).



*Photo 1: Une salle d'accueil agréable
Réalisation: Gabriela Iriart*

Par ailleurs, des casiers sont disponibles pour que les personnes puissent déposer les affaires sans craindre de se les faire voler. De plus, l'accueil de jour propose divers loisirs puisqu'on y trouve jeux de société, journaux, magazines, ordinateurs avec accès Internet et organise des "temps collectifs" (sport les jeudis soirs, sorties,...).

La structure est gérée par l'association Tremplin 17, en charge du pôle social à Saintes, qui emploie des travailleurs sociaux formés pour accueillir de manière adéquate les personnes sans solution de logement.

b) La halte de nuit

Ce lieu d'hébergement, ouvert de 18h à 8h, a une capacité de 12 places réparties en chambres de 1 à 3 personnes. Elles sont classées en 2 catégories : il y a les places dites "d'urgence" (au nombre de 6, chaque individu peut y prétendre 3 nuits par mois, renouvelables une fois) et celles dites "de continuité" (également au nombre de 6, la durée d'hébergement peut aller jusqu'à 3 mois).

Différents services sont proposés au public accueilli : un dîner et un petit-déjeuner, des douches, des toilettes, une machine à laver, un sèche-linge, des jeux de société, une télévision, de la musique.

La halte de nuit est gérée conjointement par Tremplin 17 et le Centre Communal d'Action Sociale. Le CCAS est un établissement public administratif communal. Son conseil d'administration est composé aussi bien d'élus municipaux que d'acteurs du monde social. Il coordonne des actions de prévention et de développement social en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

c) Les hôtels

2 hôtels saintais, Le Parisien et le Val de Saintonge, acceptent de loger des sans-abris. Le public principalement concerné par ce type d'hébergement est composé de personnes en situation de perte brutale de logement et de victimes de violences conjugales. La prise de contact peut avoir lieu aussi bien en semaine que le week-end et la nuit.

L'orientation se fait par un service social, la police, la gendarmerie ou l'hôpital qui va contacter Tremplin 17. Un accompagnement est obligatoire (entretiens individuels quotidiens) et un engagement est signé entre la personne logée, l'hôtel et Tremplin 17. L'hébergement est valable pour 3 nuits, éventuellement

renouvelables. Le petit déjeuner est inclus dans l'accord entre les parties.

2. Les structures de réinsertion

a) Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

De manière générale, ce dispositif concerne des personnes plus stabilisées, plus près de l'emploi que celles fréquentant les haltes de jour et de nuit. Il s'agit d'une solution d'hébergement à moyen terme, spécialisée dans l'accompagnement et l'insertion sociale. La demande de logement doit être formulée par écrit et un entretien préalable à l'attribution d'un toit est obligatoire.

Son siège, ouvert de 9h à 12h30 puis de 14h à 18h tous les jours excepté le week-end, se situe dans le centre-ville de Saintes. L'hébergement, valable pour 6 mois renouvelables, se fait en appartements éclatés sur le territoire communal, favorisant ainsi le contact avec des populations différentes. Le Centre de la ville est également géré par Tremplin 17.

b) La Maison de la Solidarité

Elle a plusieurs attributions. Tout d'abord, elle est le siège d'un collectif d'associations à vocation sociale « Ensemble pour une Maison Solidaire ». En outre, diverses associations y tiennent une permanence (par exemple, l'UFC Que choisir, le Comité Anti Expulsion, etc). D'autre part, elle abrite le CCAS, partenaire privilégié du collectif. Enfin, ses locaux accueillent également le Secours Populaire Français.

La Maison de la Solidarité compte une salariée (Madame Bourgoïn) et 26 bénévoles. Ainsi, les moyens humains sont corrects, mais on soulignera un bémol : le problème de la qualification. Les bénévoles n'ont pas nécessairement l'expérience requise pour savoir faire face aux diverses addictions et maladies.



*Photo 2: La Maison de la Solidarité
Réalisation : Gabriela Iriart*

D. Le fonctionnement de ces infrastructures

1. Qui sont les SDF à Saintes ?

De manière générale, il existe une telle variété de situations chez les SDF qu'il est difficile de décrire un « portrait-type » ; les sans-abris ne se limitent pas aux gens que l'on voit mendier dans les rues, il en existe beaucoup d'autres qui ne sont pas en adéquation avec ce cliché. Néanmoins, le groupe « Epicerie solidaire » (gestionnaire de l'établissement du même nom) note une spécificité à la ville de Saintes : la commune est un lieu de passage l'été et un lieu d'installation l'hiver.

D'autre part, on peut relever certaines tendances qui émergent ces dernières années. En effet, les travailleurs sociaux constatent la venue en nombre de jeunes de 18 à 25 ans, ce qui constitue une nouveauté. Dans une moindre mesure, il y a également de plus en plus de retraités. Une autre évolution principale concerne la santé mentale de certains sans-abris : sur les addictions « traditionnelles » telles qu'alcoolisme et toxicomanie se greffent des maladies psychiques.

Dans de nombreux cas, l'origine de leur fragilisation est une rupture familiale (avec un conjoint ou les parents). A cela s'ajoute souvent une enfance agitée. On trouve plus d'hommes que femmes à la rue car les femmes avec enfants sont logées prioritairement. Ainsi, les femmes SDF sont des femmes qui n'ont pas d'enfants. La plupart des sans-abris n'ont pas de travail. En outre, on compte de nombreux gens de l'Est de l'Europe, souvent réfugiés politiques qui se voient logés en hôtel, halte de nuit ou auberge de jeunesse.

L'accès au logement se révèle être un parcours du combattant pour les bénéficiaires du RSA et les chômeurs : souvent les portes se ferment (réticence des propriétaires privés malgré l'existence du Fonds Solidarité Logement), les difficultés administratives s'accumulent, les règles sont à réapprendre (voisinage, paiement mensuel du loyer, entretien du logement etc).

Certains facteurs sont également à prendre en compte lorsqu'on veut accompagner ces populations en situation d'extrême précarité : le temps passé dans la rue (plus il est important, plus il est difficile de remonter la pente), les problèmes d'alcool, la volonté de s'en sortir, le degré de marginalisation, etc. Il peut y avoir d'autres éléments tels que la perte de repères et d'une certaine forme de liberté et la peur du changement.

2. Comment sont-ils accueillis ?

a) L'accueil de jour

La structure accueille, de manière anonyme, un public assez marginalisé. Elle est ouverte à tous et les chiens sont acceptés (pas à l'intérieur des pièces car il a été constaté que souvent la présence de chiens crée des conflits). 3 référents sociaux sont présents sur les lieux et sont chargés de recevoir les personnes qui le souhaitent en entretien individuel. Cela se produit relativement souvent. Les activités sportives proposées par la structure sont particulièrement appréciées : elles apportent confiance en soi et motivation ; par ailleurs, elles peuvent être un moyen subtil d'aborder des problèmes délicats. Un lundi après-midi sur deux¹, l'établissement accueille le PASS (Permanence et Accès aux Soins et à la Santé).

Il est possible d'y consommer des boissons chaudes ou froides gratuitement (une tirelire symbolique est néanmoins présente pour ceux qui souhaitent y déposer des pièces). Une fiche d'inscription pour la halte de nuit est disponible. Aucun règlement n'est affiché, celui-ci est implicite. Chaque année, l'accueil ferme durant un mois au cours de l'été ; cela permet de réaliser des travaux d'entretien, d'éviter la routine, mais aussi et surtout de créer une atmosphère particulière le jour de la réouverture.

A diverses reprises, l'accueil s'est trouvé fortement fréquenté. En 2009-2010, on a compté jusqu'à 50 personnes par matinée dans le bâtiment, qui était ainsi au bord de la saturation. Après une baisse sur la période 2010-2011, le taux de fréquentation a de nouveau augmenté en 2011-2012 et s'est stabilisé autour d'une moyenne de 30-35 personnes par matinée et 25 l'après-midi. Cependant, la fin de l'année 2011 (sur les mois de novembre et décembre) déroge à la règle : le taux d'occupation a explosé. Les travailleurs sociaux émettent

¹ en alternance avec la Maison de la Solidarité, voir p 24

plusieurs hypothèses (non exhaustives) à cela : la météo, la crise, la bonne réputation de l'accueil auprès des sans-abris.

A l'origine, l'accueil de jour fournissait un petit-déjeuner. Mais cela engendrait trop de travail pour les employés qui, pour reprendre leur formule, préfèrent « s'intéresser à la personne qu'à l'estomac ». Ainsi, l'équipe de travailleurs essaie des choses et s'adaptent en fonction de leur succès ou non. Un élément structurel qu'ils apprécient particulièrement est la disposition des locaux ; celle-ci leur permet d'avoir un aperçu sur l'environnement immédiat, aussi bien intérieur qu'extérieur. Ils sont donc plus à même d'anticiper les problèmes.





Photos 3 et 4: Une vue dégagée depuis le comptoir
Réalisation : Gabriela Iriart

Par ailleurs, en 2008, la halte a été décrite par les résidents des alentours qui se sont plaints d'une alcoolisation importante des personnes reçues, de la non tenue en laisse de leurs chiens et d'une présence excessive de camions et caravanes stationnés sur le parking. Des réunions ont été organisées, ce qui a abouti à des efforts faits par les deux parties.

b) La halte de nuit

L'inscription se fait soit à l'accueil de jour, soit par le biais du 115, soit en se rendant directement sur place à l'ouverture. L'accueil n'est pas anonyme mais cela n'est pas un élément rebutant. La halte est fermée durant l'été. Quant aux sans-papiers, une déclaration sur l'honneur suffit pour leur donner droit à une place.

Différents employés accompagnent les sans-abris : un veilleur de nuit (3 se relaient), un agent d'entretien des locaux, deux intervenants sociaux. Ceux-ci ont établi une (courte) liste de personnes

"black-listées", qui ne sont plus autorisées à venir y dormir après avoir créé de graves incidents. Les chiens ne sont pas tolérés.

En effet, la halte est régie par un règlement plutôt souple mais strict sur certains points (interdiction formelle d'alcool et de drogue dans l'enceinte du bâtiment, respect des horaires, hygiène, respect des lieux et des personnes, etc). Lorsque les règles sont dépassées, très souvent, un simple avertissement suffit à recadrer le concerné. Le refoulement éventuel des personnes est laissé à l'appréciation du veilleur, qui décide au cas par cas. Celui-ci peut, par exemple, choisir de laisser entrer une personne alcoolisée du moment qu'elle ne se révèle pas être source de problèmes.

Le respect des règles est un facteur déterminant dans le choix de renouveler l'hébergement de 3 nuits ou non. Par ailleurs, il a été décidé que les places de continuité soient réservées aux personnes ayant construit un projet.

D'après la circulaire de 2007, qui met en place le PARSA (Plan d'Action renforcé du dispositif d'hébergement et de logement des personnes Sans-Abri), l'hébergement ne doit pas s'arrêter tant qu'une solution durable n'est pas trouvée pour la personne. Néanmoins, la halte maintient une durée maximale d'hébergement après que l'équipe d'accompagnateurs ait constaté une certaine propension à « s'installer » lorsque la période d'accueil excède 3 mois. D'autre part, les résidents les plus anciens ont tendance à se sentir plus « légitimes » que les nouveaux arrivants, ce qui a parfois créé des tensions.

En 2005, l'établissement a proposé 1857 nuitées à 487 personnes ; en tenant compte des 12 places par soir et des 2 mois de fermeture annuelle, on obtient un taux d'occupation à peu près égal à 57%. Actuellement, l'établissement connaît un taux de remplissage relativement fort ; il est régulièrement complet et se trouve parfois dans l'obligation de refuser des gens pour cette raison.



*Photo 5: Une halte de nuit inadaptée aux handicapés et aux chiens
Réalisation: Gabriela Iriart*

c) Le CHRS

Le CHRS de Saintes est spécialisé dans l'accueil des femmes et des femmes victimes de violences. Il dispose de 13 logements répartis dans différents lieux de Saintes, dont seulement 2 studios. Ainsi, il y a beaucoup de familles qui sont hébergées par l'organisme puisque les tailles des appartements ne sont pas adaptées aux personnes seules. Bien souvent, il s'agit de familles monoparentales, de femmes battues, de sans-papiers, d'expulsés etc.

Quelle que soit leur situation, les personnes concernées par ce type d'hébergement nécessitent un accompagnement. Plus près de l'emploi que les personnes accueillies dans les structures d'urgence, elles sont âgées de 18 à 60 ans et ne relèvent pas de structures spécialisées (CHS, ESAT, centre de cure en alcoologie, etc). Malgré leur

besoin de suivi, elles sont néanmoins autonomes, ce sont des gens capables de gérer un logement.

d) La Maison de la Solidarité

La structure est hébergée par la mairie. Le regroupement des associations en collectif et la proximité avec le CCAS permettent d'augmenter leur efficacité et la portée de leurs projets.

Le collectif EMS gère le « Cafésol », bar associatif proposant des tarifs abordables de consommations non alcoolisées ainsi qu'un pôle informatique (60 centimes de l'heure). A travers ce café, la Maison de la Solidarité contribue à maintenir un lien social pour les personnes défavorisées.

Pour contribuer à cela, diverses activités sont mises en place par les travailleurs et les bénévoles. Cela passe par la venue de conteurs, l'accueil d'un concert, l'apparition d'un atelier thématique autour de « l'image de soi », etc.

On trouve également des micro-ondes destinés aux sans-abris. Ces derniers sont orientés par les salariés et les bénévoles vers un organisme adapté. Dans des cas très particuliers, il est arrivé qu'un SDF passe la nuit entre ses murs. En effet, l'arrivée du CCAS en 2010 a drainé un public plus marginal qu'auparavant.

Un lundi-après midi sur deux, la structure reçoit le PASS : Permanence et Accès aux Soins et à la Santé. Un médecin, une infirmière et une assistante sociale délivrent gratuitement soins et conseils. Ce service est d'autant plus important que depuis 2007, le Centre Hospitalier de Saintes, qui fournissait soins et douches aux SDF, a déménagé du centre-ville; la distance est devenue un obstacle à l'accès aux soins, sans parler du fait qu'à l'origine la santé n'est pas prioritaire aux yeux des sans-abris.

II. BILAN

A. Bilan de la situation à Saintes et comparaison avec d'autres villes

1. Forces et faiblesses de l'accueil des sans-abris à Saintes

Forces	Faiblesses
Compétence du personnel	Pas d'accueil certains après-midi ni le week-end
Qualité des services	Pas de structure adaptée aux chiens
Diversité des services	Pas de structure adaptée aux maladies mentales
Emplacement de certaines structures (halte de nuit, CHRS)	Emplacement de l'hôpital
Coordination des différents organismes	Lisibilité du système d'accueil

Tableau 1 : Récapitulatif de la situation à Saintes

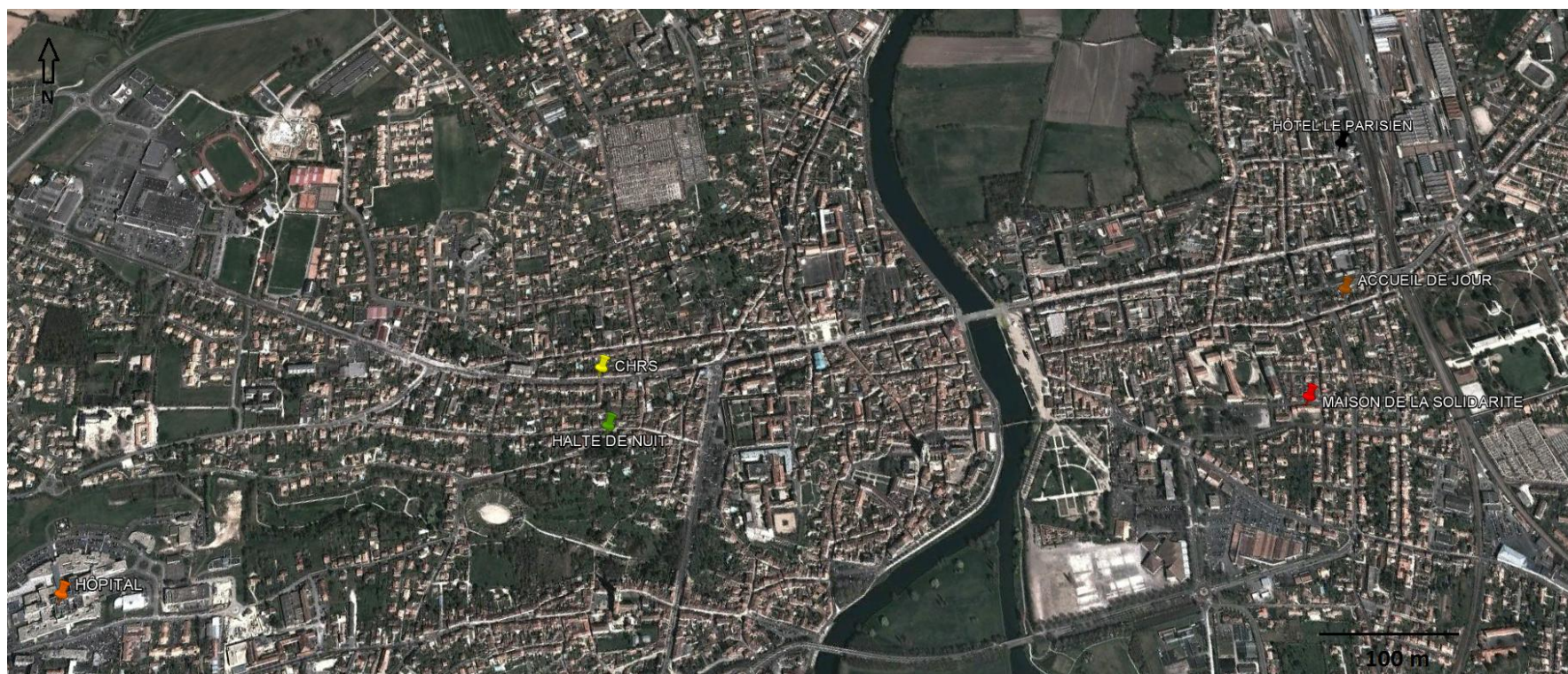


Figure 5: Les différents lieux d'accueil des sans-abris à Saintes

Fond de carte: Google Earth

Réalisation: Gabriela Iriart

2. L'accueil dans les principales villes de Charente-Maritime

Aux dires des sans-abris eux-mêmes, l'accueil à Saintes ainsi qu'à Cognac (Charente) est de qualité. On ne peut en dire autant des autres villes environnantes.

A La Rochelle, le nombre des sans-abris augmente chaque année tandis que dans le même temps, les restrictions budgétaires les frappent. L'été dernier, faute de moyens, le restaurant social, l'accueil de jour et l'accueil de nuit ont fermé durant plusieurs semaines. En outre, la propreté et l'entretien de l'accueil de jour laissent à désirer; le manque de discipline n'est pas corrigé par les encadrants. Par ailleurs, étant donné que La Rochelle est une ville de passage, attractive pour de nombreux jeunes de moins de 25 ans qui vont et viennent, les usagers de l'accueil ne se connaissent pas entre eux, ce qui empêche l'instauration d'une ambiance "familiale". Néanmoins, un aspect positif est l'emplacement du bâtiment (près de la gare et de l'hôpital).

La situation n'est guère plus réjouissante à Royan. Cette ville est une station balnéaire prisée par les estivants, ainsi la politique municipale est centrée sur le développement économique autour du tourisme. La question des sans-abris n'est donc pas une priorité. Cela remonte à un certain temps puisqu'en 2001, le tribunal administratif de Poitiers a suspendu l'arrêté anti-mendicité pris par la mairie. Désormais, cette mise à l'écart se traduit par des centres d'accueil ouverts seulement 6 mois par an ainsi que par l'installation de mobilier urbain anti-SDF. En outre, l'accueil de nuit ne comprend pas de draps et les veilleurs ne sont pas diplômés dans le domaine du social.



Photo 6: Un banc anti-SDF à Royan (17)

Enfin, Rochefort est un cas particulier. La commune a dû faire face à un incendie qui a ravagé les locaux du centre d'accueil. Ceux-ci sont actuellement en travaux de reconstruction, obligeant la municipalité à loger les sans-abris dans des préfabriqués. Dans l'ensemble, c'est tout de même une cité appréciée des sans-abris. La manière de fonctionner diffère de Saintes puisque la même équipe travaille à l'accueil de jour et à la halte de nuit et les salariés centrent leur travail sur l'individuel plutôt que sur des actions collectives.

3. Les SDF en France

La population SDF en France est estimée à environ 200 000 individus. Elle est essentiellement jeune, masculine et urbaine. Presque la moitié d'entre eux vivraient en Île-de-France. Près d'un tiers des sans-abris ont en emploi. Ils vont de foyers en foyers ou dorment dehors. Ils sont sous-alimentés, n'ont accès ni aux soins ni à l'hygiène, et font parfois face à des problèmes tels que dépression, alcoolisme, etc. Le problème de la souffrance psychique n'est pas spécifique à Saintes, il a également été constaté dans la région Île-de-France. Ces malades ont été, en moyenne, plus concernés dans leur vie que les autres par les situations familiales instables (graves disputes, fugues, placements en foyers ou familles d'accueil).

4. L'exemple de Charleroi (Belgique)

La Wallonie a lancé un projet innovant en 2003: un relais social. Le but est d'aller au-delà de la simple fonction d'accueil fréquemment d'actualité en France. En effet, les travailleurs sociaux adoptent une approche qui vise à trouver une solution adaptée et durable. Cela passe par la rupture de l'isolement social, la favorisation de l'autonomie, la possibilité de participer à la vie sociale, économique, politique et culturelle, etc.

C'est dans ce cadre-là que des travaux de recherche sur la précarité sont lancés, la coordination des différents acteurs sociaux est développée, l'implication des usagers dans la gestion des projets, etc. De cette manière, une transition vers l'insertion pour les gens de la rue se met en place. A une moindre échelle pour cause de manque de moyens, Tremplin 17 tente d'instaurer le même esprit dans sa manière de fonctionner: la volonté générale est d'impliquer les usagers dans des projets les concernant (réalisation d'un film pour l'anniversaire de l'accueil de jour, choix d'un groupe pour un concert, préparation d'un repas pour les partenaires sociaux, rencontres avec les Saintais, etc).

B. Enjeux

Lors de cette étude, 3 dysfonctionnements importants ont été mis en évidence:

- ➡ **les lacunes des structures face au phénomène des maladies psychiques qui se développent**
- ➡ **l'inadaptation de la halte de nuit au gardiennage des chiens**

➤ la fermeture de l'accueil de jour 2 après-midis par semaine (le mardi et le jeudi) et le week-end

L'enjeu de la maladie psychiatrique est fondamental. En effet, des troubles mentaux induisent une instabilité et une imprévisibilité de la part du malade particulièrement difficiles à gérer pour les référents sociaux ; ceux-ci ne sont pas armés pour faire face à ce type de problèmes. D'autre part, ils empêchent l'individu d'accéder à une autonomie indispensable pour envisager un projet de réinsertion. Devant la fréquence de plus en plus élevée de cette situation, il est nécessaire de prévoir des structures d'accueil adéquates pour adapter l'aide apportée aux personnes concernées.

La question de l'accueil des chiens est tout aussi importante. D'une part, l'animal apporte un soutien affectif très efficace. D'autre part, il représente une sécurité pour son propriétaire qui vit dans la rue. Or, outre les maladies chroniques, ce sont les morts violentes qui causent le plus de décès de sans-abris (contrairement à une idée reçue, le climat n'est pas l'élément qui tue le plus). Sachant cela, on comprend mieux la place qu'a son chien pour un SDF. Il serait ainsi intéressant d'imaginer une structure apte à l'accueil des chiens, afin que les propriétaires de ces animaux ne soient plus refusés pour cette raison.

Enfin, l'ouverture plus fréquente de l'accueil de jour permettrait d'approfondir le travail entrepris par Tremplin 17. Cela contribuerait à briser leur solitude et à envisager un travail plus régulier sur leur situation personnelle.

III. PROPOSITIONS

A. Le site Saint-Louis : opportunités et contraintes

1. Le potentiel du site

Le site en question abritait jusqu'en octobre 2007 l'hôpital Saint-Louis, s'inscrivant ainsi dans un contexte historique de lieu d'hospitalité puis d'hospitalisation. La mairie en a fait l'acquisition en 2009.

L'un de ses atouts majeurs est son emplacement. En effet, il se situe au cœur de la ville de Saintes ; or, le centre est un lieu de prédilection pour les sans-abris. Y créer un établissement d'accueil serait donc pertinent puisqu'accessible.



*Figure 6 : Saint-Louis, dans l'enceinte du centre-ville
Fond de carte : Google Earth, Modifications : Gabriela Iriart*

L'espace disponible est vaste, puisque la surface concernée est d'environ 3 hectares. Ceci va permettre de créer des locaux spacieux. Par ailleurs, l'opportunité de réinvestir un espace vacant et d'éviter l'étalement urbain correspond parfaitement aux tendances actuelles de l'urbanisation.

En outre, le site Saint-Louis est situé sur un promontoire qui surplombe la ville basse, offrant de cette manière une vue saisissante sur Saintes et ses alentours. Cette caractéristique topographique est à exploiter pour favoriser un cadre de vie agréable dans le centre d'accueil.



*Photo 7 : Vue sur Saintes et sa cathédrale depuis Saint-Louis
Réalisation : Gabriela Iriart*

Enfin, en s'intéressant à l'environnement immédiat du site, on constate que toutes sortes de commerces et services sont disponibles : gare routière, parking gratuit, restaurants, bars, laverie, boulangerie, cabinet d'assurances, banque, agence immobilière, coiffeur, etc. Ceux-ci sont répartis parmi diverses habitations, assurant ainsi une mixité entre résidentiel et commercial. Cela induirait que les usagers du centre soient confrontés à un voisinage varié, facilitant ainsi leur réadaptation à une vie de quartier.



*Croquis 1: Le cours Reverseaux (face à Saint-Louis), un mélange d'habitations et de commerces
Réalisation: Gabriela Iriart*

2. Les contraintes du terrain

L'emplacement présente néanmoins certains inconvénients. En effet, de par sa localisation, travailler sur ce terrain implique en premier lieu de combler la quinzaine de petites carrières souterraines dont l'entrée se trouve au pied de la falaise. Leur présence entraîne des risques d'effondrement, de mouvement de terrain, etc.

Les bâtiments de l'hôpital étaient nombreux, actuellement certains ont déjà été déconstruits. Pour la création d'un centre d'accueil, il faudra continuer ce processus tout en construisant d'autres édifices afin d'avoir une structure organisée et non surdimensionnée.

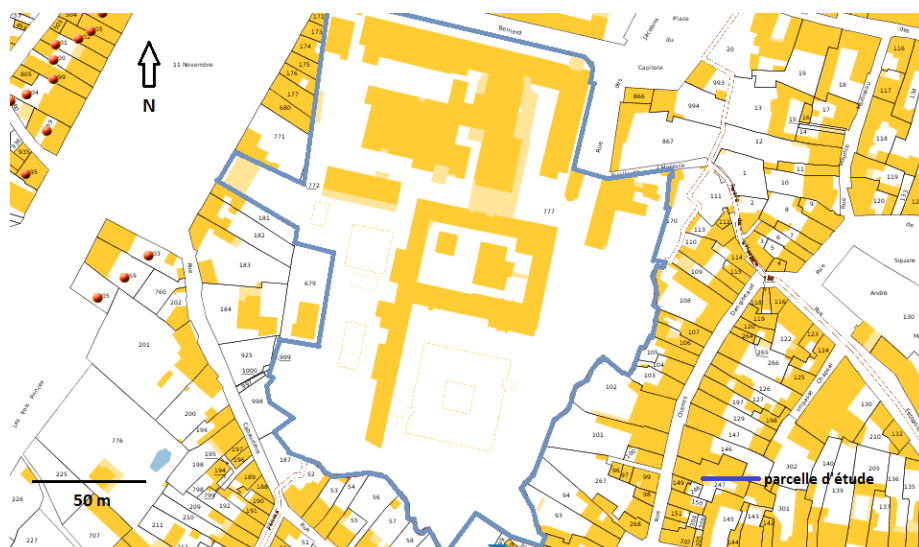


Figure 7 : Le bâti actuel à Saint-Louis

Source : Observations personnelles dans les zones accessibles, Fond de carte : cadastre.gouv.fr, Modifications : Gabriela Iriart

De plus, l'ancienne présence de l'hôpital a pu entraîner des problèmes de pollution des sols. Cela dit, le site n'est pas référencé dans la base de données BASOL (Banque de données des sites et SOLs pollués), on peut donc supposer que le terrain ne risque pas d'entraîner des effets nocifs sur la santé des futurs usagers de cet espace.

Enfin, une dernière contrainte, et non la moindre, réside dans le fait que le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) de la ville de Saintes inclut le site Saint-Louis dans le périmètre de protection du patrimoine. Les matériaux de construction doivent donc être en conformité avec le patrimoine architectural de la ville de Saintes.

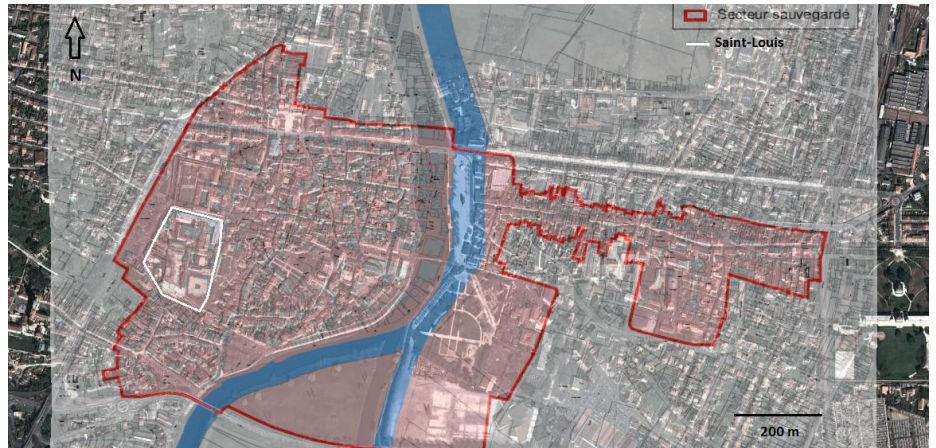


Figure 8 : Saint-Louis, un aménagement sous contraintes architecturales et patrimoniales

Source : ville-saintes.fr, Fond de carte : Google Earth, Modifications : Gabriela Iriart

B. Propositions d'aménagement

1. L'entrée du terrain

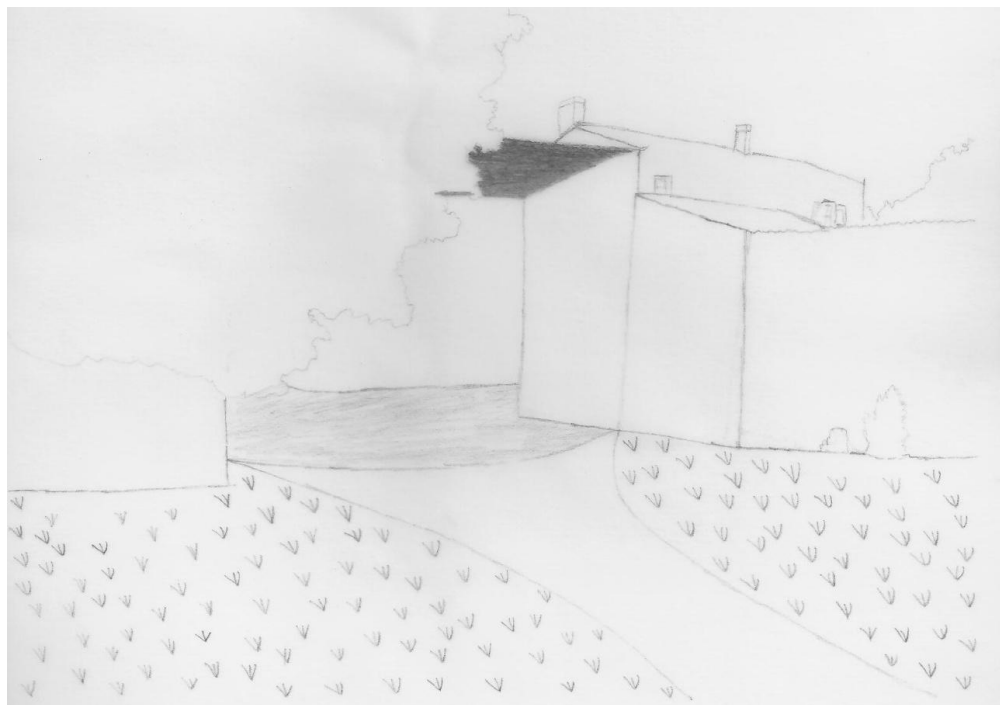


Photo 8: L'entrée actuelle, vue depuis l'intérieur du site
Réalisation: Gabriela Iriart

L'entrée actuelle, bien qu'agréable par sa végétation qui vient alléger l'aspect minéral, serait à modifier quelque peu afin d'atténuer l'effet d'étouffement qu'elle produit. Pour cela, je pense que retirer le petit terre-plein central et le pylône de soutien qui s'y trouve contribuerait à "aérer" l'entrée. De plus, on pourrait déplacer le toit vers l'arrière dans le but de le conserver (cela marquerait la limite de la parcelle sans pour autant produire une sensation d'espace fermé) et de le surélever à la fois (toujours dans l'optique d'aérer l'espace). Etant donné qu'il s'agit d'une simple translation, le toit conserverait les mêmes matériaux qui le composent actuellement. Enfin, on retirerait les barrières et les petits poteaux présents à l'entrée de la parcelle.

D'autre part, on pourrait retirer une grande partie du goudron, peu esthétique et devenu inutile puisque les voitures ne pourront pas pénétrer dans l'enceinte du terrain. Il en resterait uniquement sur le sol couvert par le toit; en effet, on éviterait de mettre des plantes puisqu'elles risqueraient de manquer de lumière et le revêtement serait adapté aux Personnes à Mobilité Réduite. On effacerait le marquage au sol. Par la suite, on peut imaginer élargir les étendues herbeuses latérales en laissant au centre un espace

suffisant pour créer un chemin type chemin blanc assez large pour qu'au moins deux personnes puissent y passer de front.



Croquis 2: L'entrée future, vue depuis l'intérieur du site
Réalisation: Gabriela Iriart

2. Le bâtiment principal

Celui-ci sera de plain-pied afin de permettre l'accès aux handicapés. Grâce à la surface disponible, il sera tout de même possible d'obtenir un bâtiment aux dimensions larges. Il comportera 25 chambres de 15 m², toutes individuelles afin de garantir l'intimité des personnes (les familles se tourneront plutôt vers le CHRS). La surface relativement importante peut s'expliquer par l'appréhension que peuvent susciter des espaces trop restreints pour les gens habitués à vivre dans la rue. Chacun sera libre de personnaliser sa chambre comme il le souhaite tant que cela ne dégrade pas le mobilier. Les murs seront assez épais pour bien isoler. Certaines places (une dizaine) seront réservées pour un accueil d'urgence afin de soulager la halte de nuit si nécessaire (en cas de Plan Grand Froid notamment) mais les autres n'auront pas de durée d'hébergement limitée afin de permettre un travail de réinsertion. Les deux « types » de chambres seront mélangés, afin de favoriser

une mixité entre les gens et leur situation et éventuellement donner envie aux « habitués de l'urgence » d'entamer un travail de fond. Les chambres seront exemptes de tout objet coupant, afin d'éviter que les personnes en grande détresse psychologique ne blessent quelqu'un d'autre ou elles-mêmes.

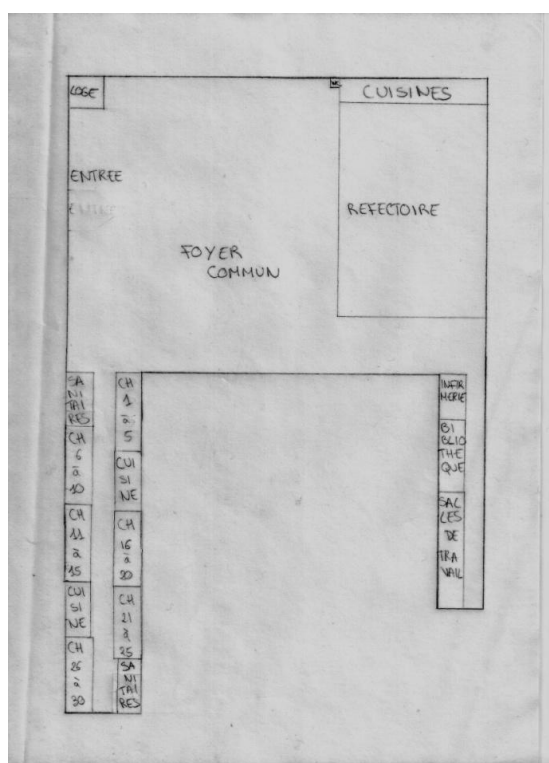
A l'entrée du bâtiment, sur la gauche, une loge sera disposée, assez spacieuse pour accueillir les deux veilleurs de nuit. En journée, elle sera utilisée par le gardien de jour. Puis on trouvera une salle aux vastes dimensions, sorte de « foyer » commun, où il sera possible de boire un verre, regarder la télé, écouter la radio, etc. Des baies vitrées seront installées de façon à optimiser la luminosité ; également dans le but d'avoir un endroit agréable à vivre, des plantes et des fleurs orneront la salle.

Un couloir mènera à plusieurs salles de dimension plus petites, qui auront pour fonction d'accueillir un pôle informatique avec accès Internet, d'être le siège d'entretiens individuels ou de diverses réunions, etc. Certaines pourraient même être utilisées par diverses associations pour y tenir une permanence. L'une d'elle sera une salle d'infirmerie dans laquelle il y aura le nécessaire pour des soins de base ainsi que des médicaments pour traiter les maladies mentales. Des bureaux de travail pour les salariés seront également installés. Enfin, il serait intéressant pour les résidents du centre d'avoir la possibilité d'accéder à une petite bibliothèque, qui aurait ses quartiers dans l'une de ces salles.

Un autre couloir mènera aux chambres. Celui-ci sera réservé aux occupants du centre ou aux gens de l'extérieur accompagnés de l'un d'eux, contrairement à la salle principale, ouverte à tous en journée (sous réserve de l'accord du gardien et des autres employés du centre). Dans cette partie du bâtiment, se situeront également les sanitaires et cuisines collectifs. Il y aura 5 douches et autant de toilettes (dont un pour les handicapés), répartis le long du couloir. Quant aux repas, il y aura possibilité de se les préparer soi-même dans les cuisines prévues à cet effet, ou alors pour ceux qui préfèrent, un petit

réfectoire sera en service pour ceux qui veulent manger avec les autres et/ou ne pas avoir à cuisiner soi-même.

Tous les couloirs seront plutôt larges, et ce pour de multiples raisons. D'une part, cela facilitera la vigilance des employés, qui garderont un œil sur l'ensemble des événements et pourront ainsi anticiper ou agir rapidement en cas de besoin. D'autre part, il est préférable pour les usagers du centre, habitués à vivre dehors, d'avoir un certain espace pour se mouvoir, afin de ne pas avoir de sentiment d'oppression.



*Croquis 3 : Agencement intérieur des pièces
Réalisation : Gabriela Iriart*

Il n'existera pas de règlement à proprement parler, il ne sera qu'implicite. Malgré l'absence de règles clairement formulées, les employés pourront sanctionner tout manquement au respect des personnes ou du matériel. Le centre restera ouvert toute l'année, 7 jours sur 7.

Concernant l'extérieur, le bâti sera en pierre calcaire afin d'être conforme à la fois au bâti du centre-ville et au PSMV. Pour les mêmes raisons, le toit sera composé de tuiles-canal et les volets seront formés de planches de bois peint.



*Photo 9 : Une façade en pierre de taille, très courante dans les
immeubles saintais
Source: ville-saintes.fr*



*Photo 10 : Une toiture en tuile canal, seule acceptée (sauf exception)
en secteur sauvegardé
Source : ville-saintes.fr*

3. Les annexes

a) Le chenil

Les chiens, autorisés seulement dans la grande salle du bâtiment principal, et ce en journée et dans des conditions de bon déroulement, auront un local qui leur sera réservé pour passer la nuit.

Celui-ci sera fermé afin d'y maintenir une température normale même en plein hiver. Il sera formé d'un couloir central avec des boxes (une vingtaine) de part et d'autres, assez larges et équipés de manière à assurer un minimum de confort. Les murs seront épais afin d'atténuer les aboiements et éviter ainsi les nuisances sonores pour les voisins.

Une petite pièce annexe contiendra des médicaments de base et une liste sur laquelle sera indiquée les noms et numéros de téléphone des vétérinaires de la ville de Saintes. On trouvera aussi de la nourriture et des gamelles avec un évier pour faire la vaisselle. Des laisses seront également disponibles.

b) La salle de sport

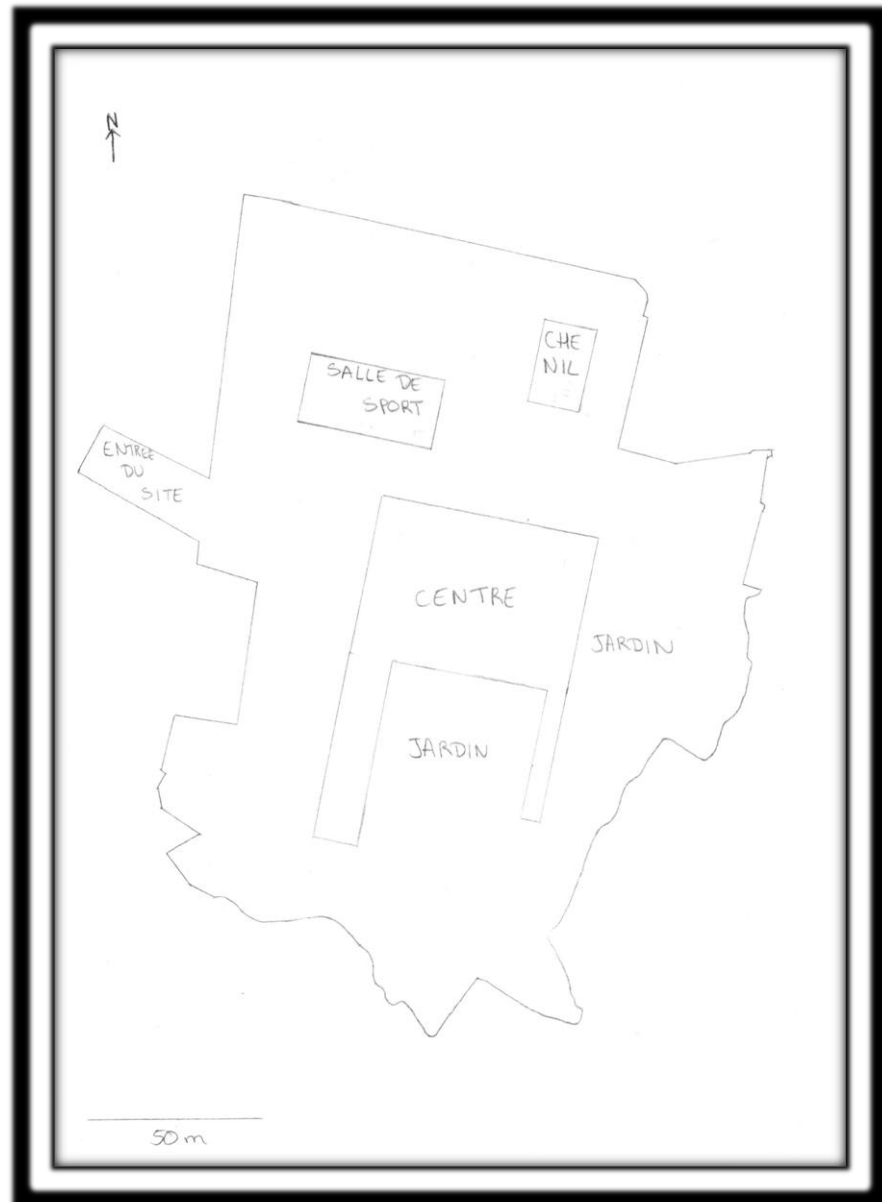
La salle de sport sera divisée en trois : une salle principale où pourront se pratiquer toutes sortes de sports, elle sera de type gymnase mais dans des proportions moindres. Dans une salle attenante seront entreposés ballons, poteaux, filets, tapis etc. Enfin, une dernière pièce aura une fonction de salle de musculation et de gymnastique.

Elle sera ouverte les week-ends mais fermera durant l'été. De même que pour le foyer du bâtiment principal du centre, la salle de sport sera accessible à tous sous réserve de respect des biens et des personnes.

4. Le jardin

Situé à l'arrière du bâtiment central, il sera entretenu régulièrement pour en faire un lieu esthétique. Les espaces herbeux seront parsemés de fleurs et d'arbres. Les chiens seront autorisés mais leurs propriétaires seront vivement encouragés à ramasser leurs déjections pour que l'endroit reste propre. Pour cette raison, des distributeurs de gants et sacs en plastique ainsi que des poubelles seront régulièrement disposées dans le jardin. Une petite mare sera également installée au fond, afin d'apporter une touche aquatique à l'ensemble. Par ailleurs, des bancs et des tables seront répartis dans ce parc. Le point de vue dont on jouit depuis le promontoire finira d'agrémenter le décor. Néanmoins, pour éviter le risque de chutes, les barrières actuellement présentes seront remplacées par d'autres de plus grande hauteur.

5. Agencement final de la parcelle



*Croquis 4 : Vue de dessus de l'ensemble de la structure finale
Réalisation : Gabriela Iriart*

CONCLUSION

Ce projet s'inscrit dans un contexte économique international difficile qui fragilise en premier lieu les plus démunis. Les enjeux concernant la précarité et l'exclusion sont ainsi au cœur de l'actualité.

Les études concernant les sans-abris sont rares, certains n'hésitent pas à le dénoncer avec des paroles marquantes. En effet, il est parfois affirmé qu'un sans-abri n'a d'autre choix que se réinsérer ou mourir. Il est vrai que les estimations de leur espérance de vie vont dans ce sens, tant celle-ci est courte.

Ce type de centre contribuera à améliorer la qualité d'accueil des SDF à Saintes, en prenant en compte différents éléments primordiaux mais non tenus en compte à l'heure actuelle. Il pourrait éventuellement inspirer d'autres villes et de cette façon alerter sur un sujet qui passe plutôt inaperçu, excepté durant les grands froids hivernaux. Or, contrairement à une idée reçue très répandue, la mortalité des marginaux n'est pas plus élevée en cette saison qu'en été.

Un cercle vicieux est très difficile à briser une fois qu'il est enclenché. Seul un travail de fond permettra à quelqu'un de se réinsérer, combiné à la motivation de s'en sortir. La personne encadrée ne doit pas non plus se sentir infantilisée ou surveillée. Il faut commencer par des choses simples, comme un cadre de vie agréable ou l'établissement et le maintien d'un lien social, qui peuvent être favorisées par certains aménagements

BIBLIOGRAPHIE

◆ Ouvrages consultés

Cingolani Patrick – *La précarité* – Presses Universitaires de France, 2005
– 126 p – Que sais-je ?

◆ Sites web consultés

Site de l'agence immobilière « Meilleurs agents », consulté le 25 avril 2012
<http://www.meilleursagents.com/prix-immobilier/la-rochelle-17000/>

Site du média d'information Mediapart, consulté le 25 avril 2012
<http://www.mediapart.fr/files/FRANCE.HEBERGEMENT.pdf>

Site du magazine en ligne d'analyses et de débats Slate, consulté le 25 avril 2012
<http://www.slate.fr/story/42591/france-mauvaise-eleve-europe-sdf>

Site du journal Libération, consulté le 28 avril 2012
<http://www.liberation.fr/societe/0101568449-la-france-pointee-pour-son-chomage-des-jeunes>

Site des sciences humaines et sociales Persée, consulté le 28 avril 2012
http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/pop_0032-4663_1994_num_49_4_4248

Site de l'IRDES, consulté le 28 avril 2012

<http://irdes.eu/Publications/Rapports1996/rap1129.pdf>

Site de la FEANTSA, consulté le 5 mai 2012

http://www.feantsa.org/files/indicators_wg/ETHOS2006/nouveau_regard_sans_abri.pdf

Site du gouvernement sur le développement durable, consulté le 5 mai 2012

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/diagnosticregionalpoitou-charentes.pdf>

Site de l'association l'Armée du Salut, consulté le 14 mai 2012

<http://www.armeedusalut.fr/nos-actions/lutte-contre-les-exclusions/hebergement-et-reinsertion.html>

Site de la SEM Adoma, consulté le 14 mai 2012

<http://www.adoma.fr/adoma/L-entreprise/Nos-types-d-etablissements/p-79-Centres-de-stabilisation-et-hebergement-d-urgence.htm>

Site de la fédération des centres sociaux de Charente-Maritime, consulté le 16 mai 2012

<http://charentemaritime.centres-sociaux.fr/files/2009/11/RAPPORT-ETAPE-1.pdf>

Site de la ville de Saintes, consulté le 17 mai 2012

http://www.ville-saintes.fr/fileadmin/VILLE/Mes_Documents/Documents_ref/CCAS/Documents/ABS-SAINTES.pdf

Site de la ville de Saintes, consulté le 17 mai 2012

http://www.ville-saintes.fr/fileadmin/VILLE/Mes_Documents/Documents_ref/CCAS/Documents/activite_2005.pdf

Site du journal Sud-Ouest, consulté le 19 mai 2012

<http://www.sudouest.fr/2011/05/05/entre-les-commerçants-et-les-sdf-rien-ne-va-plus-389317-650.php>

Site du forum de La Rochelle, consulté le 19 mai 2012

<http://larochelle.superforum.fr/t3581-la-rochelle-aux-sdf>

Site de la chaîne d'information régionale France 3 Poitou-Charentes, consulté le 19 mai 2012

<http://poitou-charentes.france3.fr/info/la-rochelle-17-sdf-sur-le-pave-69855559.html>

Site sur le développement durable, consulté le 20 mai 2012

<http://www.vedura.fr/social/logement/sans-domicile-fixe>

Site du journal La Croix, consulté le 20 mai 2012

http://www.la-croix.com/Actualite/S-informer/France/Les-personnes-sans-domicile-fixe-en-France-_NP_-2011-10-23-726714

Site du Relais Social Charleroi, consulté le 21 mai 2012

<http://www.relaisocialcharleroi.be/>

Site d'un blog consacré à la précarité, consulté le 21 mai 2012

<http://infos-precarite.centerblog.net/16-Les-sdf>

Site du journal Le Parisien, consulté le 21 mai 2012

<http://www.leparisien.fr/societe/le-froid-est-loin-d-etre-la-principale-cause-de-mortalite-des-sdf-07-12-2010-1181999.php>

Site de la ville de Saintes, consulté le 23 mai 2012

http://www.ville-saintes.fr/fileadmin/VILLE/Mes_Documents/Documents_ref/DADU/Documents/panneaux-saint-louis.pdf

Site de la ville de Saintes, consulté le 23 mai 2012

http://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=2&ved=0CFgQFjAB&url=http%3A%2F%2Fwww.brgm.fr%2FRapport%3Fcode%3DRP-51608-FR&ei=YUbCT4GBNefU0QWb6l3TCg&usg=AFQjCNERL_liwmxVDAqcZ7KiuxqQBEJCXA&sig2=8sCVp-PGnDzZtyLngIOjWw cavités souterraines

Site de la ville de Saintes, consulté le 26 mai 2012

http://www.ville-saintes.fr/fileadmin/VILLE/Mes_Documents/Documents_ref/DADU/Documents/Secteur_Sauvegarde/fichesCharteVilleDeSaintesbd.pdf

Site de l'observatoire de l'environnement en Poitou-Charentes, consulté le 26 mai 2012

<http://sigore.observatoire-environnement.org/monenvironnement/Saintes>

TABLE DES ILLUSTRATIONS

<u>Tableau 1</u> : Récapitulatif de la situation à Saintes	25
--	----

<u>Croquis 1</u> : Le cours Reverseaux (face à Saint-Louis), un mélange d'habitations et de commerces.....	33
<u>Croquis 2</u> : L'entrée future, vue depuis l'intérieur du site.....	37
<u>Croquis 3</u> : Agencement intérieur des pièces.....	39
<u>Croquis 4</u> : Vue de dessus de l'ensemble de la structure finale.....	43

<u>Figure 1</u> : Saintes, une porte sur le littoral.....	8
<u>Figure 2</u> : Le prix du foncier à Saintes dans son contexte départemental	9
<u>Figure 3</u> : Aires territoriales à forte concentration d'emplois (indicateur supérieur à 74,6%) en 2008.....	9
<u>Figure 4</u> : Aires territoriales au taux de chômage supérieur à 11,8% en 2008	10
<u>Figure 5</u> : Les différents lieux d'accueil des sans-abris à Saintes	26
<u>Figure 6</u> : Saint-Louis, dans l'enceinte du centre-ville	31
<u>Figure 7</u> : Le bâti actuel à Saint-Louis.....	34
<u>Figure 8</u> : Saint-Louis, un aménagement sous contraintes architecturales et patrimoniales	35

<u>Photo 1</u> : Une salle d'accueil agréable	14
<u>Photo 2</u> : La Maison de la Solidarité.....	17
<u>Photos 3 et 4</u> : Une vue dégagée depuis le comptoir.....	21
<u>Photo 5</u> : Une halte de nuit inadaptée aux handicapés et aux chiens...	23
<u>Photo 6</u> : Un banc anti-SDF à Royan (17).....	28
<u>Photo 7</u> : Vue sur Saintes et sa cathédrale depuis Saint-Louis.....	32
<u>Photo 8</u> : L'entrée actuelle, vue depuis l'intérieur du site	36
<u>Photo 9</u> : Une façade en pierre de taille, très courante dans les immeubles saintais.....	40
<u>Photo 10</u> : Une toiture en tuile canal, seule acceptée (sauf exception) en secteur sauvegardé.....	40

INDEX DES SIGLES

-  BASOL : Banque de données des sites et sols pollués
-  CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
-  CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
-  CHS : Centre Hospitalier Spécialisé
-  CHU : Centre d'Hébergement d'Urgence
-  DALO : Droit Au Logement Opposable
-  EMS : Ensemble pour une Maison Solidaire
-  ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail
-  FSL : Fonds de Solidarité pour le Logement
-  INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
-  IRDES : Institut de Recherche et Documentation en Economie de la Santé
-  PARSA : Plan d'Action Renforcé en direction des personnes Sans Abri
-  PASS : Permanence et Accès aux Soins et à la Santé
-  PSMV : Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur
-  RSA : Revenu de Solidarité Active
-  SIAO : Système Intégré d'Accueil et d'Orientation

TABLE DES MATIERES

AVERTISSEMENT.....	2
REMERCIEMENTS.....	3
SOMMAIRE.....	4
INTRODUCTION.....	5
I. DIAGNOSTIC.....	7
A. Présentation de la commune.....	7
B. Hébergement d'urgence et hébergement de réinsertion.....	11
1. L'hébergement d'urgence.....	11
2. L'hébergement de réinsertion.....	12
C. Les structures à Saintes.....	13
1. Les structures d'urgence.....	13
a) L'accueil de jour.....	13
b) La halte de nuit.....	15
c) Les hôtels.....	15
2. Les structures de réinsertion.....	16
a) Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale.....	16
b) La Maison de la Solidarité.....	16
D. Le fonctionnement de ces infrastructures.....	17
1. Qui sont les SDF à Saintes ?.....	17
2. Comment sont-ils accueillis ?.....	19
a) L'accueil de jour.....	19
b) La halte de nuit.....	21
c) Le CHRS.....	23
d) La Maison de la Solidarité.....	24
II. BILAN.....	25
A. Bilan de la situation à Saintes et comparaison avec d'autres villes.....	25
1. Forces et faiblesses de l'accueil des sans-abris à Saintes.....	25
2. L'accueil dans les principales villes de Charente-Maritime.....	27
3. Les SDF en France.....	28
4. L'exemple de Charleroi (Belgique).....	29

B. Enjeux.....	29
III. PROPOSITIONS.....	31
A. Le site Saint-Louis : opportunités et contraintes	31
1. Le potentiel du site	31
2. Les contraintes du terrain	33
B. Propositions d'aménagement.....	35
1. L'entrée du terrain	35
2. Le bâtiment principal	37
3. Les annexes.....	41
a) Le chenil	41
b) La salle de sport.....	41
4. Le jardin	42
5. Agencement final de la parcelle	42
CONCLUSION.....	44
BIBLIOGRAPHIE.....	45
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	49
INDEX DES SIGLES.....	50
TABLE DES MATIERES.....	51

IRIART Gabriela
Stage de découverte
DA3-2012

Requalification d'un ancien hôpital en un centre d'accueil pour personnes en difficulté

Quel type de structure mettre en place pour proposer aux sans-abris un hébergement adapté ?

Résumé : Le projet est de créer un centre adapté aussi bien aux sans-abris qu'aux spécificités de la ville de Saintes concernant l'accueil de ces derniers. Tout d'abord, le rapport présente Saintes grâce à des données permettant de mieux comprendre ses caractéristiques démographiques, géographiques, socio-économiques, etc. à mettre en lien avec la présence de nombreux SDF dans la ville malgré une réelle implication de la municipalité et des différents partenaires sociaux. Puis il a fallu étudier le système d'accueil, après avoir différencié les différents types d'hébergement possibles et à quel public ceux-ci s'adressent. De cette analyse ont été ciblées les lacunes à corriger. Cela a été facilité par le concours des principaux acteurs concernés (salariés de l'association Tremplin 17 ou du CCAS, usagers de l'accueil de jour etc) ainsi que par une observation sur le terrain pour mieux saisir le fonctionnement. Par la suite, ces éléments ont été comparés à d'autres villes, afin de mieux appréhender les particularités de Saintes. Pour finir, ce travail a permis d'aboutir à une réflexion sur les aménagements souhaitables dans le but d'obtenir une structure en meilleure adéquation avec les besoins de ses occupants. Le résultat final tente de répondre aux problèmes identifiés dans le diagnostic mais également de créer un cadre de vie agréable, partant du principe que c'est un aspect ayant un impact non négligeable sur la motivation des résidents du centre.

Mots géographiques et mots-clés : Saintes, Charente-Maritime, Poitou-Charentes, 17, SDF, hébergement, réinsertion, social, urgence, centre d'accueil